# Année scolaire 2019/2020



Chers Parents.

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école maternelle et primaire internationale du Bassin d'Arcachon; nous en sommes très heureux et vous remercions de votre confiance. Nous vous invitons à nous faire parvenir votre dossier dès que possible de vous garantir une place parmi nos effectifs réduits.

Nous avons pris grand soin à rédiger ce dossier d'inscription et nous vous remercions de le lire et le remplir avec autant d'attention, afin d'éviter tout malentendu ou désagrément.

Dans l'espoir de pouvoir accueillir prochainement votre enfant au sein de notre établissement, nous vous prions de croire, Chers Parents, en notre sincère dévouement.

Fanny BRAGARD – Directrice de l'établissement

#### MODALITES D'INSCRIPTION

L'admission d'un nouvel élève dépend de la cohérence du dossier avec les valeurs de l'école et des places disponibles.

Votre demande d'inscription doit comporter :

- 1. Les bulletins scolaires de l'élève de l'année en cours (s'il y a lieu) ;
- 2. Si vous le souhaitez, une lettre de recommandation pour l'élève, rédigée par l'enseignant ou le responsable de l'année en cours ;
- 3. Le Formulaire de demande d'inscription, dûment complété, daté et signé par les deux parents / tuteurs ;
- 4. À l'ordre de l'EIBA : 1 chèque de 400 €, correspondant aux frais d'inscription, au traitement administratif préalable, à l'étude de votre dossier et à l'entretien avec la directrice de l'établissement ou son représentant ;

À noter : Nous sommes désolés mais nous ne pourrons pas examiner les dossiers incomplets. Merci de votre compréhension.

Le dossier est à déposer en main propre à la directrice lors de la permanence chaque vendredi ou à envoyer à l'adresse suivante :

DIALOGUE – INSCRIPTION EIBA Maison des Associations Route des Bénévoles 33470 Gujan-Mestras

Pour toute information, vous pouvez nous contacter par téléphone durant nos permanences tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h au : 06.30.04.59.25





L'École Internationale du Bassin d'Arcachon est située sur l'Avenue du Parc des Expositions au sein du Parc d'Activités de La Teste-de-Buch. Découvrez les croquis et maquettes de







## FRAIS DE SCOLARITÉ 2019/2020

Les écoles privées hors contrat ne reçoivent aucun financement de l'État. Notre équilibre financier dépend donc de l'engagement des familles. L'éducation privée est un investissement important et en même temps un gage de qualité, puisque tenue à une obligation de résultat, la réussite de notre école dépend de la satisfaction des familles.

		1 <sup>er</sup> enfant		Fratrie	
FRAIS DE SCOLARITÉ		ANNUEL	MENSUEL	ANNUEL	MENSUEL
	<b>Frais de scolarité</b> En 1 fois ou prélèvement sur 9 mois (Sept. à Mai)	4 050,00 €	450,00 €	4 000,00 €	400,00 €
	Frais de fonctionnement En 1 règlement unique *	1 150,	00 €	900,0	00 €
	Ou frais de fonctionnement	en 3 règlement	s:		
	Frais d'inscription Avant le 30 Juin	400,00 €		200,00 €	
	Frais de matériel scolaire Encaissement unique le 1er août		300,0	0€	
	<b>Avance de caution</b> Le mois de juin est réglé d'avance le 1 <sup>er</sup> septembre	450,00 €		400,00 €	
	2 chèques de garantie- caution de 450€		Non end	aissé	
* Possibilité de régler les frais de fonctionnement sous forme de don afin de bénéficier d'une réduction fiscale					



(66 % IR ou 60 % IS) - Contactez-nous pour en parler.

## TARIFS KIDS CLUB 2019/2020

			ÉLÈVE EIBA			EXTERNE	i
		ANNUEL	TRIMESTRE	UNITÉ	ANNUEL	TRIMESTRE	UNITÉ
KIDS CLUB*	<b>Wednesday Club</b> : Immersion anglaise du mercredi 9h-17h <i>(repas inclus)</i>	990,00€	330,00€		1 200,00 €	400,00€	
	<b>Wednesday en demi-journée</b> 9h- 13h <i>(repas inclus)</i>	600,00€	200,00€		750,00€	250,00€	
	After School : Garderie du soir réservée aux élèves EIBA	1 080,00€	360,00€	1€/ 15 minutes			
	Evening Club 3: Ateliers en immersion anglaise 3 soirs par semaine 17h-18h (mercredi compris)				870,00€	290,00€	
	Evening 1 : Atelier en immersion anglaise 1 soir fixe par semaine 17h-18h (lundi-mardi-mercredi-jeudi ou vendredi)				360,00€	120,00€	
Holiday Club: Camp de loisirs bilingue du lundi au vendredi de 9h à 16h ou 18h Chaque première semaine de vacances scolaires + 4 semaines en juillet = 7 semaines (repas nclus)		1 400,00€	467,00€	200€/ camp de jour	1 750,00 €	584,00 €	265€/ camp de jour

<sup>\*</sup> Tous nos Kids Club ouvrent les droits aux déductions fiscales en faveur des frais de garde des jeunes enfants âgés de moins de 6 ans.



## **DEMANDE D'INSCRIPTION**

PHOTO DE VOTRE ENFANT

		EINPAINT
Pa	rlez-nous de votre ENFAN	NT!
Gar	con Fille	
Pré	nom d'usage :	Nom:
Date	e de naissance : / / 20	Son âge en septembre :
Lie	u de naissance :	Nationalité :
Lan	gue maternelle parlée avec la mama	n:
Lan	gue maternelle parlée avec le papa (	si différente) :
Lan	gue de scolarisation :	Diagnostiqué HQI : Oui Non
I	Les activités sportives que votre en	fant pratique avec plaisir :
N T É R Ê T S	Les activités artistiques que votre e Les jeux ludiques que votre enfant ; Les activités et sorties que vous air	pratique avec plaisir à la maison :
É	Mode de garde bébé :	
C O L E S	- - -	-2018/2019 : 2017/2018 : 2016/2017 : 2015/2016 : 2014/2015 :
S A N T É	Votre enfant a-t-il une intolérance al Oui Non Si oui lesque Votre enfant a-t-il une maladie ou ur Si oui lesquels :  Votre enfant doit-il prendre un traite (Si oui, merci de nous fournir la prescriptio	n suivi médical particulier : Oui Non Oement médical ? Oui Non O



## Parlez-nous de votre FAMILLE!

Prénom	Date de naissance	École et classe
Votre enfant a-t-il des d Prénom	lemis-frères et sœurs ? oui (  Date de naissance	non École et classe
Votre enfant est-t-il/elle Personnes vivant avec v	Merci de préciser 1 semaine $\mathbf{p}$ orphelin(e) : Non $\mathbf{p}$ D	s quand ?  2/2, 1 week-end/mois :  De père De mère
What about Engl	ish ?	
otre enfant a-t-il suivi de	~	
	amille ou amis) dans un pays votre enfant peut-il leur ren	
Est-ce que votre enfant e		
seaucoup 🕖 On peu 🥒	) Je ne sais pas ( )	



## **PARENTS**

Tout changement de coordonnées doit être notifié à l'enseignant de votre enfant sous 15 jours. Merci!

Mummy	Dadd
-------	------

		•
Prénom et Nom		
Date et lieu de naissance		
Nationalité		
Langue maternelle		
Autres langues parlées		
Adresse		
Code postal		
Ville		
Téléphone domicile		
Téléphone portable		
Téléphone professionnel		
E-mail		
Profession		
Passions, hobbies		
Avez-vous envie de venir ponctuellement en classe sur des temps d'activités ?	oui □ non □	oui □ non □
Quel est votre degré de disponibilité pour accompagner des sorties ?	Exceptionnellement □ Ponctuellement □ Régulièrement □	Exceptionnellement □ Ponctuellement □ Régulièrement □



DEMANDE D'IN	SCRIPTION	POUR LE 2 SI	EPTEMBRE
Prénom d'usage :		Nom:	
Date de naissance : / _	_ / 20	Son âge en septemb	ore:
École maternelle		École pi	rimaire
Classe 2/3 ans Class	asse 4/6 ans	Classe 6/8 ans	Classe 9/11 ans
		Votre enfant a + pratiqué l'angla	8 ans et n'a jamais is
Nous avons égale	ment inscrit notre	enfant au Kids Club	
	CONTRA	T.	
LA SIGNATURE <b>DES DEI</b> POUR QUE VO		<b>TEURS</b> DE L'ELEVE E IT PRIS EN COMPTE.	
• (Prénom et Nom) MÈRE /	TUTRICE :		
Je souhaite inscrire mon enfa d'Arcachon pour l'année scola	-		ternationale du Bassin
• (Prénom et Nom) PÈRE / 1	TUTEUR :		
Je souhaite inscrire mon enfa			ternationale du Bassin
d'Arcachon pour l'année scola	aire 2019/2020. Dale	et signature :	
Les parents ou tuteurs de l'élé de toutes les clauses des cor reconnaissent les accepter sa de quelque nature que ce s attribution de compétence au garantie.	nditions générales et ns aucune réserve, y oit, il est expressén	financières ainsi que de compris les intérêts de nent convenu entre les	es tarifs en vigueur. Ils retard. En cas de litige parties qu'il sera fait
	RÈGLEMENT DE	SCOLARITÉ :	
Le règlement des frais scolaire	es 2019/2020 sera ef	fectué par :	
Père & Mère ensemble Père & Mère séparéme La mère uniquement		ement	
	régler les frais de sco	olarité, merci de joindre a mander de nous en info	

inscription@ecoleinternationaledubassin.com



SIGNATURE DE LA MÈRE / TUTRICE :

## **AUTORISATIONS**

SIGNATURE DU PÈRE / TUTEUR :

Tout changement de coordonnées doit être notifié à l'enseignant de votre enfant sous 15 jours. Merci !

Personnes autorisées à venir chercher votre enfant :  Décret et Nord :
Prénom et Nom : Tél :
Lien avec l'enfant :
Prénom et Nom : Tél :
Lien avec l'enfant :
Prénom et Nom : Tél :
Lien avec l'enfant :
• Personnes à prévenir en cas d'urgence si vous n'êtes pas joignable : Prénom et Nom : Tél :
Lien avec l'enfant : Prénom et Nom : Tél :
Lien avec l'enfant :
<b>Autorisation médicale :</b> Si vous n'êtes pas joignable, autorisez-vous la Directrice de l'école à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires en cas d'urgence par l'état de santé de votre enfant ? :  Oui Non
Numéro de sécurité sociale valable pour votre enfant :
En inscrivant votre enfant à l'École Internationale du Bassin d'Arcachon, vous nous autorisez à utiliser son image sur les publications privées de l'école (uniquement visibles par les parents d'élèves de l'école).
Acceptez-vous la publication de l'image de votre enfant sur les publications publiques de l'école : / Site web, reportage photos, vidéos Oui Non

&

#### Règlement Financier de l'École Internationale du Bassin d'Arcachon.

Cette note vise à préciser les conditions financières de la scolarité de votre enfant au sein de notre établissement. Nous vous prions de lire et signer ce document, afin d'éviter par la suite tout malentendu.

#### 1. INSCRIPTION

#### 1.1. Conditions d'admission

L'inscription d'un nouvel élève est confirmée par la réception du formulaire d'inscription et par le paiement :

- -des frais de fonctionnement (frais d'inscriptions, frais de matériel scolaire et frais de caution) ;
- -la lettre d'engagement du tiers payeur, si les parents/tuteurs ne sont pas responsables du règlement des frais scolaires de l'élève.
- 1.2. Clauses financières en cas d'annulation

Si vous souhaitez annuler l'inscription d'un élève après son admission, l'école doit être notifiée de l'annulation dans les plus brefs délais, par lettre recommandée adressée à :

École Internationale du Bassin d'Arcachon -

Les conséquences financières sont les suivantes :

- L'intégralité des frais de fonctionnement n'est pas remboursée ;
- Le remboursement des frais de caution est possible si l'école est informée de l'annulation par lettre recommandée dans un délai de 15 jours maximum suivant l'admission de l'élève.

Si l'annulation de l'admission s'effectue après un délai de 15 jours à partir de la date d'admission de l'élève, les montants versés ne seront pas remboursés.

#### 2. RÉINSCRIPTION

### 2.1. Conditions de réinscription

L'école doit recevoir les documents suivants ainsi que l'acompte avant la date indiquée sur le document de réinscription :

- -Le formulaire de demande de réinscription dûment rempli et signé par les deux parents/tuteurs de l'élève ;
- -Le règlement des frais de réinscription (acompte à valoir sur la facture annuelle de scolarité) ;
- -Le formulaire d'approbation du Règlement financier dûment rempli et signé.
- 2.2. Conditions d'annulation de la réinscription

L'annulation d'une réinscription doit être notifiée à l'école par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à : DIALOGUE – INSCRIPTION EIBA - Maison des Associations - Route des Bénévoles - 33470 Gujan-Mestras

Les conséguences financières sont les suivantes :

- L'intégralité des frais de fonctionnement n'est pas remboursée ;
- Le remboursement des frais de caution est possible si l'école est informée de l'annulation par lettre recommandée dans un délai de 15 jours maximum suivant la validation écrite de la réinscription de l'élève.

Si l'annulation de l'admission s'effectue après un délai de 15 jours à partir de la date d'admission de l'élève, les montants versés ne seront pas remboursés.

#### 3. FRAIS SCOLAIRES ANNUELS

### 3.1. Facturation et modes de règlement des frais

L'élève est inscrit à l'École Internationale du Bassin d'Arcachon pour l'année scolaire entière. Les frais scolaires font l'objet de l'envoi aux familles :

- d'une facture des frais scolaires obligatoires en septembre 2019
- d'une facture des frais optionnels annuelle ou mensuelle selon vos modalités de paiement.

Suite à l'évolution du cadre réglementaire français régissant les règlements en espèces \* , nous préconisons fortement le recouvrement des frais scolaires soit par un virement bancaire unique, soit par prélèvement automatique mensuel. En cas de rejet des prélèvements mensuels, des frais de 5 euros par rejet seront facturés aux familles.

\* La réglementation prévoit que les versements en espèces sont limités à 1 000 euros par facture pour les résidents fiscaux français, et 15 000 euros par facture pour les résidents fiscaux étrangers.

### 3.2. Frais de services supplémentaires

Les frais de services supplémentaires : Frais de garderie, frais du Wednesday Club et Frais du Holiday's Club, sont payables en un forfait unique annuel ou sont facturés à l'avance sur inscription chaque fin de mois.

3.3. Non-paiement des frais scolaires et frais de services supplémentaires

En cas de non-paiement des frais scolaires aux dates prévues, le retard de paiement fera l'objet d'un intérêt de retard fixé au taux légal majoré de deux points. Tous les frais de recouvrement, quels qu'ils soient, seront à la charge des parents. En outre, la Direction se réserve le droit de ne pas accepter l'élève en classe ou au Club.

#### 3.4. Inscription en cours d'année

Pour les élèves s'inscrivant en cours d'année à l'école internationale du Bassin d'Arcachon, les frais scolaires annuels sont facturés au prorata temporis. Le mois pendant lequel l'élève arrive est facturé en totalité.

### 3.5. Retrait anticipé de l'élève

En cas de départ de l'élève en cours d'année, ses parents doivent prévenir la Direction par lettre recommandée avec accusé de réception, le plus tôt possible avant la date de départ. La scolarité du trimestre complet en cours sera due. Les frais optionnels seront facturés au prorata.

#### 3.6. Responsabilité civile

Les familles sont pécuniairement responsables des dégradations de locaux et d'installations scolaires faites par leurs enfants.